



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_26_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Contrat de prestation de services entre le CCAS de Vif et Monsieur Clément DEFELIX

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Monsieur Clément DEFELIX – 88, impasse Mozart – 38920 CROLLES :

Un contrat de prestation de services afin de fixer les modalités d'organisation d'une animation de sculpture de ballons à l'occasion de la « quinzaine de la parentalité » sur la commune de Vif dans le jardin extérieur de l'Espace Olympe de Gougès.

L'animation aura lieu le mercredi 3 juin 2026 de 10h00 à 14h30.

Le coût total de l'intervention sera de 398 € TTC (trois cent quatre vingt-dix huit euros) détaillés comme suit :

- 4h30 d'animation = 360 €
- Frais de déplacement = 38 €

TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,